

Séance du 25 novembre 2016

Commissaire enquêteur

M. le Maire présente au conseil municipal la liste de la Préfecture des Côtes d'Armor récapitulant les personnes pouvant être désignées en qualité de commissaire enquêteur au titre des enquêtes publiques. M. Le Méhauté Philippe ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre contact avec un commissaire enquêteur de cette liste (n° 5 - n° 7 - n° 27) au titre des enquêtes publiques demandées par délibération du 28 octobre 2016, à le désigner par arrêté et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération du 27 novembre 2015, institue, à partir du 1er janvier 2016:

- sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %
- une exonération des abris de jardin, des pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter cette taxe et maintient cette délibération.

Minoration du taux d'assurance statutaire

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier du centre de gestion des Côtes d'Armor informant que le décret n° 2015-1399 du 13 novembre 2015, relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires affiliés à la CNRACL, impacte l'engagement financier pris par la compagnie. Les taux retenus au moment de l'appel d'offres étaient basés sur la situation antérieure au décret.

Le taux du contrat CNP Assurances passe de 6,50 % à 6,46 % avec un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité: accepte cette baisse de taux.

Recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement de la population 2017

M. le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Leray Isabelle, adjoint administratif principal 1ère classe (DHS 28 h) a été nommée coordonnateur par délibération du 27 mai 2016. Afin de remplir cette mission, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Mme Leray Isabelle du 1er janvier 2017 au 28 février 2017. Mme Leray Isabelle percevra des heures complémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité: accepte cette augmentation du temps de travail en janvier et février 2017.

Modification du montant du don de l'association Union Bouliste de Plerneuf

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Michel Paillardon, président de l'association Union bouliste de Plerneuf, en cours de dissolution liquidation, par un courrier du 22 novembre 2016, fait part de la modification du montant du don qui passe de 1 151,73 € (courrier du 21 octobre 2016) à 933,11 € (erreur sur le solde en compte de cette association) en faveur de l'amélioration des jeux de boules de la Commune.

Le conseil municipal, qui a déjà accepté ce don par délibération du 28 octobre 2016, après en avoir délibéré, à l'unanimité, note la modification de la somme.